

Département de l'Aveyron  
Arrondissement de Millau  
COMMUNE DE REQUISTA

N° 2026 / 27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU  
MAIRE DE LA COMMUNE DE REQUISTA.**

**OBJET : DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES AU 1<sup>er</sup> ADJOINT.**

**Le Maire** de la Commune de Réquista,  
**Vu** l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal de Réquista en date du 27 mars 2026, au cours de laquelle il a été procédé l'élection du Maire et des Adjoints,  
**Vu** la délibération n°2026/07 du 27 mars 2026 relative à l'élection du Maire et des adjoints,  
**Considérant** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une redistribution de ses délégations,  
**Considérant** les nouvelles fonctions Monsieur Jacky LACAN, devenu de fait 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,

**ARRETE**

**Article 1°** : - En application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Jacky LACAN**, 1<sup>ère</sup> adjoint au Maire, est chargé de à l'Administration générale, en charge du personnel communal, de la sécurité sur la commune et des affaire sociales.

❖ **Délégations de fonctions lui est donné dans ces domaines et notamment pour :**

- La gestion du service Ressources Humaines– la formation du personnel.
- La représentation du maire dans les diverses instances relatives à la sécurité et à l'accessibilité des ERP - Le Plan de Sauvegarde Communal.
- Les affaires sécuritaires sur le territoire de la commune (vidéo protection, sécurité routière) et des relations avec la Gendarmerie.
- La police municipale, y compris le stationnement, la sécurité scolaire, et la surveillance des bâtiments communaux.
- L'occupation du domaine public.
- Les questions liées à l'instruction et à la délivrance des autorisations d'urbanisme.
- Le suivi des travaux des bâtiments communaux, et espaces publics.
- La gestion du patrimoine communal (procédures liées à l'organisation urbaine classement. Déclassement du domaine public...).
- Les opérations de construction, d'entretien et de maintenance du patrimoine communal.

❖ **Délégation de signatures lui est donné dans ces domaines et notamment pour :**

- D'une part délivrer tous certificats et signer tous les documents nécessaires à ses délégations.

- En l'absence prolongée du Maire : des permis de construire ; des actes d'engagement des marchés publics et de leurs pièces annexes.
- En l'absence prolongée du Maire : des marchés publics, tout documents relatifs à la commande publique et aux marchés publics (papiers ou dématérialisés).
- Les relations entre la commune et le CCAS et les autres institutions pour la mise en œuvre des politiques sociales.
- De signer tous les documents, courriers et autorisations relatifs à l'aide sociale, au Fond de Solidarité, au logement qui y sont liées.
- En l'absence du Maire, délégation permanente est également donnée à Monsieur Jacky LACANT, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, à l'effet de signer tous les documents à caractère administratifs relatifs à la gestion du personnel communal.
- En l'absence du Maire et du 3<sup>ème</sup> Adjoint délégué aux finances, délégation permanente est également donnée à Monsieur Jacky LACAN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, à l'effet de signer tous les documents à caractère financier (mandats, titres, bordereaux et certifications comptables).
- Lui est donné également, en l'absence du Maire, le pouvoir de signer tout actes relatifs à la gestion patrimoniale de la commune, et d'autre part pourra signer tout actes notariés (aliénation, échange, acquisition) par lesquels Monsieur le Maire aura été autorisé à passer.

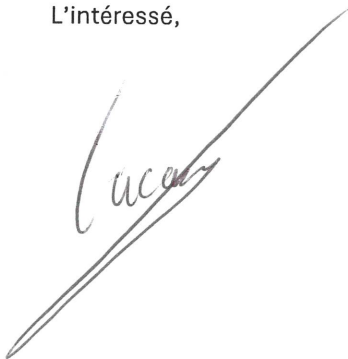
Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

**Article 2° : - Monsieur** le Secrétaire Général de la Mairie de Réquista est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3° : -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la préfète aux fins de contrôle de légalité.
- Monsieur le Trésorier.
- L'intéressé.

Reçu notification le  
L'intéressé,



Fait à Réquista, le 30 mars 2026  
Le Maire,  
**Michel LAURENS**

